



Waville

Janvier
2022

Bulletin municipal

Mairie de Waville

24 Rue de Joyeuse
03 83 81 81 47
mairie.waville@wanadoo.fr

Permanences

Permanence des adjoints

Lundi de 18h à 19h

Secrétariat

Mardi de 11h à 12h // Jeudi de 15h à 18h

Permanence du Maire et urbanisme

Samedi de 10h à 12h

Suivez l'actualité de la commune :

- sur son site internet : mairie-waville.fr
- sur facebook : **MAIRIE DE WAVILLE**

Le mot du Maire

Nous vivons une période sans précédent pour nos générations. Cependant, en 2021, les aménagements, les travaux ainsi que les dossiers en cours ont été traités dans la continuité, avec bien entendu, quelques retards dûs à la situation sanitaire.

C'est dans ce contexte que nous avons dû annuler la traditionnelle cérémonie des vœux qui devait se tenir au début du mois de janvier. Nous regrettons ce moment de convivialité en espérant vous retrouver bientôt pour d'autres occasions.

En 2022, les perspectives sanitaires laissent planer des contraintes durables pour nos vies au quotidien. Nous gardons espoir de retrouver dès que possible une vie presque normale avec des moments de partage comme nous avons l'habitude de vivre au sein de notre commune.

Avec ces espoirs sincères, je vous adresse, au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et réussite pour vous et votre entourage pour cette année 2022.

Isabelle Collignon-Mathieu



Etat civil 2021 :

Ils sont nés

Benjamin COLOSIO
Lily CUSA
Charlie CHORT BRUN
Alix PROBST
Gabin VILLEMIN
Eliot HEINRICH

Ils se sont dit "Oui"

Alexa MARGOT et Jim JACQUESSON
Jennifer HENRION et Kévin GILBERT
Karine BICKELMANN et Angel SIMOIS

Ils nous ont quittés

Boutaleb BÉNGAFFOUR
Josyane POCHET
Jacqueline CANTERI



À noter :

En 2021, épidémie oblige, le recensement n'a pas eu lieu. En 2022, l'INSEE a indiqué que le recensement de la population aura lieu quoi qu'il arrive en et a commencé le 20 janvier dans des procédures de sécurité sanitaire très précises.



DÉPART DE MARIANNICK KEMMLER

Notre secrétaire de Mairie, Mariannick Kemmler a eu l'opportunité d'obtenir un poste en CDI en Bretagne. Elle a donc quitté son emploi en contrat aidé qui la liait à la Communauté de Communes Mad&Moselle. La Mairie lui a offert un petit présent d'aurevoir pour la remercier de son travail ! Bonne continuation à elle !



NOËL DES EMPLOYÉS DE MAIRIE

Une petite réception s'est tenue en décembre en mairie à l'occasion de la remise du traditionnel cadeau de Noël au personnel communal. Elle s'est terminée par le verre de l'amitié.



RECRUTEMENT D'UN(E) EMPLOYÉ(E) COMMUNAL(E)

Nous recherchons un ou une employé(e) communal(e) pour un poste à temps plein sur deux communes (Waville et Villers-sous-Prény), pour travailler en duo avec la personne en place.

Missions : Entretien des espaces verts, petits bricolages (peinture, plomberie, voirie, petite maçonnerie...). Permis B.

Plus d'informations par téléphone au :
03.83.81.81.47.

L'ACTU DU VILLAGE

N'hésitez pas à suivre les actualités du village, de la vie associative mais également toutes les informations nécessaires aux Wavillois (démarches administratives, déchèterie,...) sur le site internet :

www.waville-mairie.fr

Mais aussi sur la page Facebook du village qui relaye également les actualités de la vallée du Rupt de Mad.

 Mairie de Waville



Conseils Municipaux et délibérations



COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal autorise la vente par l'ONF des grumes des parcelles 28 et 12 (hêtres dépérissants).

- Il accepte le partage du bois sur pied entre les affouagistes.
- Il fixe le prix de la taxe d'affouage à 8 euros le stère.



FRAIS SCOLAIRES

Le conseil décide de facturer à la Commune de Saint-Julien-lès-Gorze la somme de 7 059,91 € et à la commune de Rembercourt, la somme de 9 683,39 € au titre du remboursement des frais scolaires pour l'année 2020-2021.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal a défini et adopté le plan communal de sauvegarde (risques majeurs : inondations, éboulements, maladies,...). Dès qu'il sera finalisé, il fera l'objet d'un article dans un prochain bulletin municipal.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations locales suivantes :

- Association sportive de Waville (basket) : 300 €
- Association les Chanterelles : 300 €
- Association communale de chasse agréée (ACCA) : 300 €
- Association des parents d'élèves du RPI du Bois des Pins : 300 €

Une subvention complémentaire annuelle de 400 € maximum peut être accordée à ces associations sur présentation d'un projet motivé soumis au vote du Conseil.



FRAIS PÉRISCOLAIRE

Le conseil décide de récupérer la somme de 3 564,98 € au titre des frais périscolaires auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'année 2020.



CRÉATION EMPLOI OCCASIONNEL

Le conseil municipal décide de créer un emploi occasionnel et fixe la rémunération sur la base du SMIC. Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie.



CONTRAT NATURA 2000

Le Conseil approuve le projet de contrat avec Natura 2000. Il concerne les parcelles 14, 15, 30 à 36 dans le secteur de Grandfontaine au titre «des pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad».

Il s'engage à rendre compatible les aménagements forestiers actuels et futurs avec les engagements du contrat Natura 2000 et sollicite une aide publique d'un montant de 39 333 €.



MOTION ÉCO-TAXE

Le Conseil adopte à l'unanimité la motion d'une extension de l'éco-taxe fixée par la collectivité d'Alsace à l'ensemble de la région Grand-Est.



MOTION AZUR PRODUCTION

Le Conseil vote la motion proposée par la Communauté de Communes Mad&Moselle (CCMM) concernant la menace de fermeture de l'usine Azur Production. Le Conseil se prononce contre la fermeture de cette usine et apporte son soutien à la CCMM porteuse de toutes les démarches et interventions.

Points travaux

► RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE

Le Conseil Municipal souhaitait profiter des offres des plans de relance de la Région, et du Département pour lancer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie-école.

Les travaux envisagés portent sur le changement des huisseries, le changement de mode de chauffage de l'école et l'isolation du bâtiment. Ces travaux sont estimés à 200 000 € HT.

Les subventions accordées n'ont pas été à la hauteur des prévisions : les élus étudieront de nouveau ce dossier début 2022 et décideront des travaux à effectuer.



► ACQUISITION AU CENTRE DU VILLAGE

Le Conseil Municipal avait voté l'acquisition d'un bien par droit de préemption dans le but d'y créer des places de stationnement pour désengorger la Place de l'église et de réhabiliter le bâtiment en gîte rural. Cette acquisition est maintenant effective et le Maire a signé l'acte notarié.

► ÉGLISE

Les travaux de pose du paratonnerre sont maintenant terminés. En même temps, l'entreprise a procédé à l'installation d'un nouveau coq sur la croix surmontant le clocher.



Les chantiers participatifs !

Une quinzaine de bénévoles ont répondu présents à l'appel de la municipalité pour effectuer divers petits travaux dans le village :

- réfection du muret devant l'Église
- remplacement de pavés abîmés autour de l'Église
- réfection des marches sous le porche de l'Église
- remise en peinture de la porte de l'Église
- nettoyage des lavoirs

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons tout nouvel habitant à venir se présenter en mairie afin de tenir le plus à jour possible notre fichier de population. Vous y trouverez également des renseignements sur la vie de notre village pouvant vous être utiles.

**Prenez part à la vie du village !
Le dynamisme de celui-ci dépend de l'implication de chacun d'entre nous.**

Merci également à tous les habitants de signaler en mairie toute modification dans la composition du foyer (pour les ordures ménagères notamment).

*Nous vous souhaitons
la bienvenue
dans notre village !*

Famille CUSA
Mme MERSCH
Mme MARTZEL

Vous souhaitez vous investir dans la vie du village ?



POURQUOI PAS LES COMMISSIONS COMMUNALES ?

Elles sont le lieu de travail et d'études. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibération, les affaires de la commune. Milieux naturels, travaux, communication, culture, finances, juridiques : il y aura certainement une commission où vous pourrez mettre à profit vos connaissances et talents !

POURQUOI PAS AU SEIN DES ASSOCIATIONS DU VILLAGE ?

- ACCA Waville (Association Communale de Chasse Agrée) ;
- ASCW « Les Chanterelles » (Association Sport et Culture Waville)
- ASW Basket (Association Sportive Waville)

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES (COVID 19 / PLAN CANICULE GRAND FROID / SOLITUDE)

Il existe en mairie un registre pour les personnes fragiles et vulnérables. La mairie ne disposant pas des éléments nécessaires pouvant signaler ces personnes, les habitants qui le souhaitent peuvent venir se déclarer en mairie ou par mail à : mairie.waville@wanadoo.fr.

Waville, village où il fait bon vivre

LES ENTREPRISES WAVILLOISES

Une rubrique dédiée aux entreprises ayant leur siège social à Waville va être mise en place sur le site internet, si vous souhaitez y apparaître :

- ▶ envoyer un mail à mairie.waville@wanadoo.fr
- ▶ ou se présenter aux permanences de mairie.

Nous aurons besoin du logo de votre entreprise, ses coordonnées, un descriptif de l'activité et l'adresse de votre site internet.



Récréative&Cie
Couture zéro déchet, bébé,
accessoires, vie pratique,
retouches et confection
32 Rue de Joyeuse
06 84 92 44 17
www.recreative-et-cie.fr
f RéCréative & Cie



Clothilde OUGIER
11 rue Viaduc
06 31 59 23 67
www.ougier-clothilde.com

Il faut le dire ...

PROPRETÉ DU VILLAGE

Des distributeurs de canisacs et des poubelles ont été installés dans le village. Nous comptons sur le civisme de tous pour bien les utiliser.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque habitant (propriétaire ou locataire) est tenu de nettoyer devant sa propriété jusqu'au caniveau.

DÉNEIGEMENT

De même, en période hivernale, chacun est tenu de déneiger devant sa maison. Des bacs à sel sont installés un peu partout dans le village. Merci de prévenir la mairie si vous constatez qu'un bac est vide. Nous comptons sur votre civisme.



STATIONNEMENT

Les parkings du cimetière étant désormais éclairés, tous les stationnements hors emplacements matérialisés autour de l'église seront systématiquement signalés à la gendarmerie.

CHATS ERRANTS

Une convention a été signée avec l'association «La Bergerie et compagnie». Sur demande de la commune, l'association met en place la capture des animaux errants et prend en charge la stérilisation et l'identification des animaux dont le propriétaire n'est pas connu pour les réintroduire sur leur lieu de vie. L'association recherche des bénévoles pour les aider dans ces missions !



Malgré le contexte sanitaire, quelques évènements ont pu quand même avoir lieu, retraçons ici ces moments :

REMISE DE DICTIONNAIRES AUX CM2

Tradition respectée malgré le contexte pour la remise de dictionnaires de langues aux élèves de CM2 quittant l'école primaire, par Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire de Waville, Véronique SCHOLLER, Adjointe au Maire de Saint-Julien-lès-Gorze et Michel HERBY, Adjoint au Maire de Waville.



VENTE DE FLEURS

La vente de fleurs pour la Toussaint organisée par l'association Les Chanterelles, sur la Place du Mad a connu son habituel succès. Les fleurs proviennent de L'ESAT « Les Jardins de Villers » qui accueille 50 personnes en situation de handicap.

Rendez-vous le 1^{er} mai pour la vente de printemps !



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Le rendez-vous était donné à 9h45 devant le monument aux morts de Waville puis une commémoration commune aux 5 villages de la vallée a suivi, à 10h15, devant le monument aux morts d'Onville avec dépôt de gerbe, sonnerie aux morts, minute de silence et allocution.



VISITES DE SAINT-NICOLAS

Cette année, l'association les Chanterelles a organisé un spectacle pour Saint-Nicolas, après les merveilleuses histoires d'un conteur, le grand barbu est venu distribuer des chocolats aux enfants... et aux parents !

Le lendemain, Saint-Nicolas est revenu rendre visite aux élèves des écoles accompagné cette fois-ci du Père Fouettard, pour apporter quelques douceurs.



Waville, village dynamique

DÉCORATIONS DE NOËL

Le grand sapin a été décoré sur la place du village et le Père Noël dans son traîneau a été installé, ainsi que des petits sujets en bois disposés un peu partout.



COLIS DES ANCIENS

Les traditionnels colis des anciens composés cette année encore de produits locaux ont été distribués à nos aînés de 66 ans et plus avant les fêtes de fin d'année. Les doyens de notre village ont apprécié leur cadeau !



FÊTES ET MANIFESTATIONS à venir

Des événements organisés par la Mairie, par les écoles ou par les associations sont prévus cependant, un calendrier sera arrêté dès que les conditions sanitaires le permettront.



SERVICES AU PUBLIC : NOUVEAU Espaces France Services

Afin de faciliter l'accès aux services publics aux habitants du territoire, la Communauté de Communes accompagne les usagers pour apporter une aide pour les démarches en ligne. Pour ce faire, la CCMM s'appuie sur un réseau de partenaires itinérants, ou sur des animateurs, spécifiquement formés. Elle met également à disposition un point d'accès numérique, scanner, imprimante et photocopieuse (sous conditions).

- A Dornot, du lundi au vendredi
- Lors de permanences délocalisées :
 - Les mardis matin à Jouy aux arches
 - Les mardis après-midi à Corny-sur-Moselle
 - Les mercredis matin à Gorze
 - Les jeudis matin à Novéant-sur-Moselle
 - Les vendredis matin en alternance à Arry et Rezonville-Vionville

Pour tout contact : 03.83.81.91.69



UN CONSEILLER NUMÉRIQUE NOUVEAU SERVICE

Des ateliers numériques individuels ou collectifs.

Claire Dumont, conseiller numérique au sein de la Communauté de Communes, vous accompagne, en ateliers individuels ou collectifs, pour prendre en main un équipement informatique (ordinateur, tablette...), naviguer sur internet, sur les réseaux sociaux, envoyer des mails, faire ses démarches en ligne, etc.

Sur rendez-vous : 03 83 81 91 69

c.dumont@cc-madetmoselle.fr



EMPLOI/SOCIAL

- **MISSION LOCALE** : Des conseillers de la Mission Locale accueillent les jeunes de 16 à 25 ans du territoire et assurent un suivi personnalisé dans leurs démarches liées à l'emploi, à la formation, au logement ou à la santé. Permanences des conseillers à Thiaucourt, Mars-la-Tour et Ancy-Dornot (mairie de Dornot)
- **POLE EMPLOI** : Les animateurs de la CC accompagnent les habitants pour consulter toutes les démarches de recherche d'emploi (consultation d'offres, réaliser un CV, une lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche) ou démarches administratives (inscription, actualisation...) ainsi que dans la création d'espace personnel sur les autres sites de recherche d'emploi (Indeed, Monster, RegionJob...) Accueil à Thiaucourt, Mars-la-Tour et Ancy-Dornot (mairie de Dornot)
- **CAF** : Pour faciliter toutes les démarches en ligne, permettre aux allocataires d'actualiser leur situation, réaliser des simulations... Accueil à Thiaucourt, Mars-la-Tour et Ancy-Dornot (mairie de Dornot)
- **ASSISTANTE SOCIALE** : Une conseillère vous aide à évaluer la situation sociale, économique, psychologique des particuliers et des familles (enfance, adolescence, insertion, aide et maintien au logement, budget...). Elle informe sur les droits aux prestations sociales, médicales et oriente vers les lieux spécialisés. Permanences à Thiaucourt uniquement (permanences de travailleurs sociaux du Département, de la CAF et de la MSA).



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Subventions dans le cadre de l'OPAH

- ▶ Subventions pour la lutte contre la précarité énergétique (éligibles ANAH).
- ▶ Subventions pour les travaux lourds de rénovation de logements indignes ou très dégradés de propriétaires occupants et bailleurs (éligibles ANAH).
- ▶ Subventions pour les travaux de maintien à domicile pour les propriétaires occupants en situation de handicap ou âgés de plus de 65 ans (éligibles ANAH).
- ▶ Subventions pour les logements locatifs, en copropriété avec une aide au conventionnement des logements économes en énergie au profit des propriétaires bailleurs.

Subventions spécifiques proposées par Mad & Moselle

- ▶ Règlement d'aide aux énergies renouvelables et à l'auto-réhabilitation accompagnée (prime forfaitaire de 500 €) : changement de mode de chauffage (Pompe à chaleur, poêle à bois, géothermie, chaudière biomasse...), production d'eau chaude sanitaire, panneaux photovoltaïques (3 kWc) destinés à l'autoconsommation ou à usage mixte.

▶ Règlement d'aide au ravalement de façade des habitations datant d'avant 1965 : la subvention de la communauté de communes s'élève désormais à 20% de la dépense subventionnable TTC, plafonnée à 1 750 €.

▶ Règlement d'aide pour les personnes handicapées ou âgées de plus de 65 ans, répondant aux critères de ressources de l'Anah, mais qui ne seraient pas éligibles à l'Anah en raison de la nature des travaux : aide de 10% de la dépense subventionnable TTC, plafonnée à 1 000 €.

▶ Les personnes réalisant des travaux d'isolation elles-mêmes peuvent bénéficier de la subvention communautaire de 500 €, voir 750 € si elles recourent à des matériaux d'isolation écologique.

D'autres aides peuvent également être mobilisées comme "Action Logement"...



DECHÈTERIE DE CHAREY

Réservation en ligne :

<https://dechetlib.paprec.com/home>
ou par téléphone au 03 83 81 91 69.



PASSEPORT – CARTE D'IDENTITÉ

Sur rendez-vous à Thiaucourt, prendre rdv en ligne ou au 03 83 81 91 69. En semaine, les vendredis jusque 19h et les samedis matins !



Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.